

DK/OJ

MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union- Discipline-Travail

NOTE DE SERVICE N° 95 - - - - - /MBPE/DGD/ DU 18 AVR. 2017,

Objet : Centralisation des actions de communication
de la Direction Générale des Douanes

Il m'a été donné de constater que des services mènent des actions de communication, à l'insu de la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé (DCQP).

Pour mettre fin à ces pratiques, j'instruis désormais l'ensemble des services à faire porter leurs actions de communication par la DCQP pour validation par Monsieur le Directeur Général.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Le Directeur Général par Intérim

Col. DA Pierre A.